

BTSA GESTION FORESTIÈRE

Arrêté du 28/07/2022 (Parution au JO 31/07/2022)

QUELS MÉTIERS ?

- ◆ Technicien ou gestionnaire forestier territorial, dans le domaine privé ou public (ONF, coopératives forestières, CNPF, chambre d'agriculture, collectivités territoriales, etc.).
- ◆ Technicien de développement, de recherche (FCBA, IGN, CRPF, etc.).
- ◆ Commercial bois, dans les entreprises de valorisation (scierie, seconde transformation).
- ◆ Responsable de chantiers forestiers, dans les domaines de l'exploitation et/ou des travaux sylvicoles.

Le technicien forestier se voit confier l'aménagement, la gestion opérationnelle et la valorisation des espaces boisés, en adéquation avec les enjeux de notre société. Doté de compétences techniques et scientifiques, le technicien forestier réalise les diagnostics écologiques et sylvicoles en vue de mettre en œuvre la planification forestière, dans le respect du développement durable, mais aussi des politiques et des réglementations en vigueur.

POURSUITE D'ÉTUDES

BTS Technico-Commercial, Licence Pro Conseiller Forestier, Master, DEC, etc.

PUBLIC CONCERNÉ & CONDITIONS D'ADMISSION

APPRENTISSAGE	FORMATION CONTINUE
16 à 29 ans révolus*, titulaires d'un baccalauréat général, technologique ou professionnel. <i>*Limite d'âge non applicable dans certains cas (art. L6222-2 du Code du travail)</i>	Les candidats doivent être : <ul style="list-style-type: none">◆ titulaires d'un diplôme d'état d'enseignement général, technologique ou professionnel de niveau 4 (type BAC).◆ ET engagés dans la vie professionnelle ou demandeurs d'emploi et justifiant d'au moins deux années d'activité professionnelle à temps plein ou équivalent.
Admission : PARCOURSUP	Admission sur dossier et entretien individuel de positionnement.

ORGANISATION de la FORMATION

APPRENTISSAGE 2 ANS	FORMATION CONTINUE
Durée : 2 ans en présentiel 22 mois dont 40 semaines en entreprise par périodes de 2 ou 3 semaines.	Durée : 1 an en présentiel 10 mois dont 7 semaines en entreprise par période de 1 ou 2 semaines.
Rémunération assurée par l'employeur, comprise entre 27% et 100% du SMIC selon l'âge et l'année de formation de l'apprenti.	Rémunération par les organismes concernés en fonction de la réglementation et des dispositifs en vigueur.

FICHE RNCP 38352

NIVEAU 5

Délivré par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

Cette formation adaptée permet de répondre à la demande des entreprises du domaine forestier.



POSSIBILITÉ DE
RESTAURATION ET
D'HÉBERGEMENT SUR
DEMANDE

RÉSULTATS



 Flashez moi



CONTENU DE FORMATION

Modules communs

- ◆ Accompagnement du projet personnel et professionnel.
- ◆ Sciences économiques et sociales, économie générale et droit du travail.
- ◆ Techniques d'expression et de communication, d'animation et de documentation.
- ◆ Langue vivante : anglais ou allemand.
- ◆ Éducation physique et sportive.
- ◆ Traitement de données et mathématiques appliquées.
- ◆ Informatique.

Modules spécifiques

- ◆ Diagnostic forestier : pédologie, cartographie et topographie, climatologie, botanique forestière, biologie végétale, dendrométrie, inventaire et analyse de données.
- ◆ Politique forestière, acteurs et territoires : économie de filière, droit de l'environnement, réglementations.
- ◆ Planification forestière : documents d'aménagement, projet tutoré.
- ◆ Gestion forestière : écologie, sylviculture (itinéraires, traitements et interventions sylvicoles).
- ◆ Mobilisation et valorisation : techniques d'exploitation, mise en marché des produits forestiers et suivi technico-économique de la commercialisation.
- ◆ Module d'Initiative Locale : pathologie forestière, et suivi d'un produit issu de la forêt.
- ◆ Activités pluridisciplinaires : visites professionnelles d'entreprises et/ou de chantiers, projets divers, voyage d'études, etc.

Formation en milieu professionnel

Par l'alternance de périodes en centre de formation et en entreprise, l'apprenant met en pratique les connaissances et compétences acquises lors de la formation.

Ces périodes permettent, entre autres, de développer le professionnalisme des apprenants.



ÉVALUATION - VALIDATION

L'obtention du diplôme est conditionnée à la réussite :

- ◆ de Contrôles en Cours de Formation (CCF) et sous contrôle d'un jury.
- ◆ d'évaluations terminales sous forme de trois épreuves :
 - ◊ expression française et culture socio-économique
 - ◊ techniques forestières
 - ◊ rapport de stage

TARIF

APPRENTISSAGE :
FINANCEMENT
PAR LES OPCO.

FORMATION CONTINUE
SUR DEMANDE.

CFAA du Doubs
CFPPA de Chateaufarine
10 rue François Villon
25000 Besançon
Tél : 03 81 41 96 40
cfa.doubs@educagri.fr
cfppa.chateaufarine@educagri.fr
chateaufarine.educagri.fr

Site internet



Responsables de formation

Anne Pollet et Sébastien Harnist
anne.pollet@educagri.fr
sebastien.harnist@educagri.fr

Pour les personnes en situation de handicap, contacter :
refhandi.chateaufarine@educagri.fr



COFINANCIÉ
PAR L'UNION
EUROPEENNE

REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

